

Province de Québec
M.R.C. de l'Érable
Ville de Plessisville

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**À TOUTES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ
« MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1226 "SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE", VISANT À MODIFIER L'ANNEXE "A"**

AVIS est donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 3 février 2020, un projet de règlement intitulé Modifiant le Règlement n° 1226 "Sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale", visant à modifier l'Annexe A » et tiendra une assemblée publique de consultation le 16 mars 2020, à compter de 19 h 30, dans la salle des délibérations du conseil à l'hôtel de ville sis au 1700, rue Saint-Calixte à Plessisville, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

QUE l'objet de l'assemblée concerne la modification de l'Annexe "A" dudit Règlement n° 1226, afin d'ajouter le bâtiment sis au 1605, rue Saint-Calixte à la liste des bâtiments assujettis à l'inventaire des bâtiments patrimoniaux.

QUE cette modification s'applique à l'ensemble du territoire de la municipalité.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire ou le membre du conseil qu'il désigne expliquera le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, au bureau de la soussignée, sis au 1700, rue Saint-Calixte à Plessisville, aux heures ordinaires de bureau.

PLESSISVILLE, ce 4 mars 2020

La greffière,



ME LYDIA LAQUERRE